



CHARTRE DE L'ANIMATEUR BENEVOLE

Issue du bénévolat et du volontariat, SIS-Animation n'oublie pas ses sources militantes. Engagée en faveur d'un public le plus souvent troublé et fragilisé, SIS-Animation mesure sa responsabilité et son devoir d'exigence quant à la qualité de ses services.

C'est pourquoi SIS-Animation a souhaité inscrire dans une chartre ses engagements et ceux attendus des personnes qui font le don de leur temps et de leurs compétences à la lutte contre le VIH, les hépatites, les IST et pour la santé sexuelle : **les animateurs/trices bénévoles**

SIS-Animation s'engage à :

- Favoriser l'implication territoriale des bénévoles de l'association;
- Sensibiliser les bénévoles aux principales thématiques abordées par l'association ;
- Assurer aux bénévoles les formations nécessaires à leur bonne connaissance de ses services de téléphonie santé - sociale et à leurs champs d'application ;
- Aider les bénévoles à bien connaître leurs limites, et identifier les ressources au sein de l'association pouvant répondre aux attentes du public ;
- Couvrir les bénévoles en responsabilité civile contre les dommages causés à autrui ;
- Assurer les bénévoles au titre de l'accident du travail auprès de l'URSAFF contre les éventuels accidents qui pourraient survenir lors de leur participation aux activités de l'association.

Les animateurs/trices bénévoles s'engagent à :

- Se comporter dignement et être les porte-parole loyaux de l'association ;
- Orienter systématiquement vers les services de l'association toute personne dont les demandes relèveraient de leurs compétences ;
- être respectueux-ses des publics, des collègues bénévoles ou salarié-e-s, ainsi que des lieux où ils/elles interviennent ;
- Appliquer, pour toute activité, le cadre de référence éthique de l'association:

DISPONIBILITE, BIENVEILLANCE, CONFIDENTIALITE

- Rendre compte, pour toutes difficultés rencontrées, au délégué régional derattachement.

En cas de manquement à un des préceptes de cette chartre, le contrat moral liant SIS-Animation et l'animateur/trice bénévole serait rompu, et il pourrait être mis un terme à la collaboration.

Santé Info Solidarité - Animation, la santé et la solidarité pour tous au coeur de notre action.

association loi 1901 - SIREN 797 426 368 00016 - Siège 190 boulevard de Charonne 75020 PARIS - www.sis-animation.org